



Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec

Corporation of Professional Librarians of Quebec

Présentation de l'organisme

Mission de la CBPQ

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) a pour mission principale la protection du public et le rayonnement de la profession. Elle s'en acquitte, notamment, par ses programmes de perfectionnement, son code d'éthique et sa participation active aux débats de l'heure.

Objectifs de la CBPQ

- Améliorer la qualité des services d'information offerts par les bibliothécaires à leurs diverses clientèles.
- Enrichir le niveau de compétence des bibliothécaires professionnels.
- Faire connaître le savoir-faire des bibliothécaires professionnels et des professionnels de l'information, et en faire la promotion.
- Voir aux intérêts professionnels des membres.

C'est le 30 mai 1969 que la profession de bibliothécaire est reconnue officiellement par une Loi du Québec (C.105) constituant la corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Résumé du mémoire

Dans les pages qui suivent, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) illustrera le rôle primordial que les bibliothécaires peuvent jouer dans la mise en oeuvre de la future politique culturelle québécoise. Grâce à leur formation polyvalente, les bibliothécaires peuvent participer à la création d'activités, à la mise sur pied de différents services, à la diffusion et à la promotion de collections diverses, afin d'éliminer les barrières et de rejoindre toute la population québécoise. Les exemples inspirants de réalisation au sein des institutions bibliothéconomiques ne manquent pas et permettent de mettre de l'avant le travail colossal qui peut être accompli par une équipe de bibliothécaires formés.

La Corporation a ciblé différentes questions issues de votre cahier de consultation. Celles-ci traitent de la culture dans une perspective de développement durable, de l'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante, du rapport du citoyen à la culture, de la langue française et de la diversité ethnoculturelle et, enfin, de la gouvernance et du financement. De nos réponses sont issues six recommandations, traitant notamment d'une éventuelle législation sur les bibliothèques publiques, sur la diffusion des contenus numériques, sur les mesures budgétaires en place et sur le nombre de bibliothécaires à l'emploi dans la province.

Introduction

Dès 1992, le gouvernement provincial reconnaît l'importance des bibliothèques publiques dans sa politique culturelle : « En plus de donner accès à l'information, de constituer un lieu privilégié de développement culturel et de fournir des moyens nécessaires pour améliorer ou parfaire son éducation, la bibliothèque donne toutes les possibilités d'occuper agréablement ses loisirs. Dans cette perspective, le gouvernement entend reconnaître le rôle primordial des bibliothèques publiques comme ressource essentielle pour faciliter l'accès non seulement à la lecture, mais aussi aux arts et à la culture. » (Ministère des Affaires culturelles, 1992, p. 113)

Pour le renouvellement de la politique culturelle, la CBPQ croit que les bibliothèques doivent encore une fois jouer un rôle central pour l'accès à la culture. Néanmoins, afin de pouvoir remplir leur mission de la meilleure manière qui soit, il est indispensable que les bibliothèques puissent compter sur l'expertise de professionnels. La Corporation croit fermement que les bibliothécaires sont nécessaires au sein des bibliothèques afin de garantir l'accessibilité des ressources et de maintenir et d'améliorer les services offerts aux différentes communautés desservies.

Guylaine Beaudry écrit de manière très juste, dans son ouvrage *Profession bibliothécaire* : « Être bibliothécaire, c'est exprimer une loyauté à une nation, à une collectivité, à une institution, à une mission, à une cause. Selon les milieux où il est appelé à pratiquer, le bibliothécaire s'engage à promouvoir et à faire avancer l'éducation, à faire reculer l'illettrisme, à contribuer à faire sauter ou au moins à diminuer les barrières pour accéder aux savoirs et aux connaissances, à diffuser et à faire vivre la culture, la nôtre et toutes les autres, à contribuer à redresser les inégalités. Il met tout en œuvre pour garantir et faciliter l'accès à l'information et à la culture, et faire respecter la liberté d'expression et d'opinion. (...) Être bibliothécaire, c'est contribuer au changement en remplissant des rôles éducatifs, culturel, civique et social, et en favorisant l'accès à l'information, à son échange et à son partage, tout en luttant contre la pensée unique et les phénomènes d'exclusion. » (Beaudry, 2012, p. 67-68)

Nous croyons fermement que les bibliothécaires peuvent faire la différence au sein des institutions qui les emploient, et ce, à de nombreux niveaux. Dans les pages qui suivent, vous pourrez retrouver les réponses de la CBPQ à quelques-unes des questions posées dans votre cahier de consultation.

La culture dans une perspective de développement durable

3/ Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local)? 4/ Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente? 5/ Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs: les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?

La vision de la bibliothèque publique énoncée dans la Politique culturelle de 1992 fait écho au manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, qui énonce certaines des missions de cette dernière comme suit : « développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques » ; « assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle » ; « développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle » (UNESCO).

Il est important de réitérer le rôle primordial des bibliothèques publiques dans la mise en oeuvre de la politique culturelle québécoise. Pour ce faire, les bibliothèques publiques doivent posséder des ressources adéquates et compétentes, outillées pour faire face aux défis du XXI^e siècle en matière de promotion et de diffusion de la culture. La CBPQ croit fermement que les bibliothécaires peuvent faire une différence majeure au sein des institutions qui les emploient, grâce à leur formation universitaire. Les bibliothécaires sont formés afin de mettre en place des programmes pour contrer l'illettrisme, mettre en valeur des collections de documents, former leurs usagers sur l'importance de la propriété intellectuelle, pour faire la promotion de la liberté d'expression, etc. Il est donc nécessaire que chaque bibliothèque publique puisse compter sur cette expertise afin de pouvoir remplir sa mission dans les meilleures conditions possibles.

Malheureusement, dans les dernières années, certaines institutions ont aboli des postes de bibliothécaires ou ont affiché des postes de gestionnaires de bibliothèques sans demander aux candidats d'être détenteurs d'une maîtrise en sciences de l'information. Dernièrement, la CBPQ a réagi à l'abolition du poste de bibliothécaire dans la municipalité de Rawdon, à l'affichage d'un poste de gestionnaire de bibliothèque à Rouyn-Noranda qui ne demandait pas de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information et à l'abolition de postes de bibliothécaires à la commission scolaire Lester B.-Pearson. De telles situations sont inacceptables.

Dans leur mémoire présenté dans le cadre de la présente consultation, nos collègues de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) soulignaient de manière très juste que « nous considérons anormal que le nombre de bibliothécaires diplômés par 10 000 habitants ne soit que de 0,59 au Québec tandis qu'il est de 1,02 en Ontario et de 1,11 en Colombie-Britannique.

Il est aussi inquiétant que, selon les données tirées de StatBib pour l'année 2014, seulement 42,4 % des responsables de bibliothèques publiques autonomes sont bibliothécaires (formation avec un baccalauréat ou maîtrise en bibliothéconomie/sciences de l'information). 28,5% des responsables de bibliothèques publiques autonomes sont des techniciens en documentation (formation collégiale en techniques de la documentation). Cela signifie donc que 29,1 % des bibliothèques publiques autonomes québécoises sont gérées par des responsables qui n'ont aucune formation pertinente dans le domaine. » (Association des bibliothèques publiques du Québec, 2016, p. 20). De plus, des statistiques sur l'emploi compilées par Service Canada indiquent que « le Québec ne fournit de l'emploi qu'à 12 % des bibliothécaires canadiens, proportion près de deux fois inférieure à celle pour l'ensemble des professions (23 %). » (Service Canada, 2015)

Dès 2006, la Corporation proposait au Conseil des ministres du gouvernement du Québec l'adoption d'une loi sur les bibliothèques publiques. De telles lois existent un peu partout dans le monde, notamment dans d'autres provinces canadiennes. Une telle loi permettrait d'affirmer l'importance accordée par le gouvernement québécois aux bibliothèques publiques, tout en fixant des balises pour garantir un développement optimal des services. Pour la CBPQ, il est primordial que cette loi se penche sur la présence de bibliothécaires titulaires d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information au sein des bibliothèques.

Notons, par exemple, la loi sur les bibliothèques publiques de l'Ontario qui énonce clairement que les bibliothèques doivent être gérées par un personnel compétent : « Chaque Ontarien bénéficiera des services de bibliothèque fourni [sic] par un personnel compétent, fonctionnant à un niveau d'excellence reconnu, dévoué aux usagers et dirigé par des administrateurs responsables. » (Ontario. Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.O. 1990, Chap. P44), p. 51, cité par Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 2006). La Corporation notait également, dans son mémoire concernant l'adoption d'une loi sur les bibliothèques publiques, que :

« En Ontario, le Provincial Library Service Branch se retrouva, avec la mise à jour du Library Act de juillet 1974, avec six niveaux de responsabilités :

1. Distribution des subventions.
2. Établissement des conditions de paiement des subventions.
3. Régularisation de l'établissement, de l'organisation et de la gestion des bibliothèques.
4. Contrôle de l'enseignement professionnel en bibliothéconomie.
5. Contrôle de la qualification du personnel de bibliothèques.
6. Gestion des bibliothèques institutionnelles. » (Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 2006)

La CBPQ considère que le contrôle de la qualification du personnel de bibliothèques devrait être une priorité pour le gouvernement québécois dans les années à venir. La CBPQ propose donc que le gouvernement québécois travaille en étroite collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités afin de développer une législation québécoise sur les bibliothèques publiques. Une telle loi devrait contenir des mécanismes de contrôle de la qualification du personnel de bibliothèques.

Recommandation 1 : Que le gouvernement québécois travaille en étroite collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités afin de développer une législation québécoise sur les bibliothèques publiques.

Recommandation 2 : Qu'une éventuelle loi sur les bibliothèques publiques contienne des mécanismes de contrôle de la qualification du personnel de bibliothèques.

La Corporation croit également que les bibliothèques scolaires devraient être reconnues comme des institutions phares dans la mise en œuvre de la politique culturelle québécoise. Le manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire note que l'un des objectifs de la bibliothèque scolaire est d'« organiser des activités qui favorisent une prise de conscience et une sensibilisation culturelles et sociales » (UNESCO/IFLA). Le ministère de la Culture et des Communications devrait ainsi travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur afin de mettre en place des politiques cohérentes afin de valoriser l'accès à la culture dans les écoles. Mentionnons le Plan d'action sur la lecture à l'école et le programme la Culture à l'école, qui constituent d'excellents exemples de mesures s'inscrivant dans l'esprit de la politique culturelle. Nous nous pencherons plus amplement sur ce sujet dans notre réponse à la question 14.

L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

7/ Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives)? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement?

La CBPQ croit que les bibliothécaires devraient être consultés lors de la mise en œuvre de stratégies numériques de diffusion de contenu culturel québécois. En effet, les bibliothécaires sont formés pour créer les outils nécessaires à la mise en valeur des contenus culturels, et ce, peu importe la plateforme. Il existe deux écoles de bibliothéconomie et sciences de l'information au Québec, l'une à l'Université McGill et l'autre à l'Université de Montréal. Celles-ci offrent des programmes de deuxième et troisième cycle permettant la recherche dans ce domaine. Dans le cas présent, la formation des bibliothécaires peut être utile à différents niveaux.

En effet, nos membres sont formés sur la création et l'utilisation de bases de données, sur les moyens à entreprendre pour mettre en valeur des collections de documents, sur les pratiques de recherche et sur les comportements informationnels des usagers. Ils réfléchissent donc à la façon dont leurs usagers vont vers l'information et quelles sont leurs méthodes de recherche. De cette façon, les moyens entrepris afin de diffuser l'information sont pensés en fonction des habitudes de recherche des internautes, l'objectif principal étant de relier le contenu aux usagers qui pourraient s'y intéresser. Nous proposons donc que le gouvernement forme un comité consultatif afin de discuter des possibilités permettant d'améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, plus particulièrement francophones, sur lequel des bibliothécaires seraient appelés à siéger.

Recommandation 3 : Que le gouvernement provincial forme un comité consultatif afin de discuter des possibilités permettant d'améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, plus particulièrement francophones, sur lequel des bibliothécaires seraient appelés à siéger.

13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi? a. la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels, b. la création, c. la production, d. la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels, e. la participation citoyenne, f. les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture (filet social, égalité hommes-femmes, etc.), g. autre (préciser).

La diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels est un volet de la chaîne culturelle qui demande, selon la CBPQ, une attention particulière étant donné les défis de la diffusion des œuvres culturelles occasionnés par l'avènement d'Internet. Les comportements des usagers de bibliothèques se sont modifiés avec les années. On se retrouve avec des œuvres culturelles publiées dans de nouveaux formats, sans passer par les méthodes traditionnelles (par exemple, des livres publiés sur Internet avant d'être publiés par des maisons d'édition ; des groupes musicaux qui offrent leurs albums en ligne sans pour autant offrir d'album sur disque compact, etc.). De plus, Internet est de plus en plus synonyme de surabondance d'information. Déjà, en 2009, les auteurs d'*Introduction aux sciences de l'information* mentionnaient que : « À l'offre culturelle traditionnelle (p. ex., théâtre, opéra, musique, cinéma, radio et télévision) s'ajoutent de nombreuses offres nouvelles, élargissant l'éventail des comportements possibles des utilisateurs. Citons l'art médiatique, les expositions en ligne, les nombreux musées, bibliothèques et archives en ligne, les émissions vidéo et sonores en baladodiffusion, la télévision sur le web, les visites virtuelles de toutes sortes, les jeux interactifs et les environnements virtuels, etc. » (Salaün et Arsenault (dir.), 2009, p. 168-169) Il est donc certain que la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels risque d'être un défi à relever au cours des prochaines années.

Les bibliothécaires sont formés afin de gérer des collections de toutes sortes, qu'il s'agisse de livres, d'œuvres d'art, de musique, de films, etc. Leur mandat consiste à sélectionner les œuvres les plus pertinentes pour leurs usagers, à les rendre disponibles au plus grand nombre de leurs abonnés, à en faire la promotion et à les mettre en valeur. Les bibliothécaires sont d'ardents défenseurs de la culture québécoise, et ce, à plusieurs niveaux. Les bibliothécaires sont sensibilisés à l'importance de la valorisation de la littérature québécoise, et nombreuses sont les bibliothèques qui mettent en valeur leurs titres québécois, par le biais d'expositions ou simplement en apposant une étiquette arborant la fleur de lys sur les livres d'auteurs locaux. Plusieurs bibliothèques participent également au programme La culture en revues, de la SODEP, qui met de l'avant les revues culturelles québécoises. De nombreuses bibliothèques ont également des expositions d'œuvres d'art québécoises. Enfin, les programmes d'animation de nombreuses bibliothèques présentent des rencontres avec des auteurs d'ici, organisent des visionnements de films québécois, voire organisent des spectacles musicaux avec des artistes québécois. De plus, les bibliothécaires sont formés sur l'utilisation et la création de bases de données, des outils qui deviendront indispensables dans les prochaines années afin de diffuser la culture.

Toutefois, nous sommes conscients qu'il existe encore une fracture numérique au sein de la société québécoise. Tous les foyers n'ont pas encore accès à Internet, et tous les Québécois ne maîtrisent pas les outils technologiques au même niveau. Les bibliothèques offrent non seulement un accès à Internet gratuit pour tous, mais, afin de contrer la fracture numérique, les bibliothécaires s'assurent d'offrir leur expertise en offrant de la formation à leurs usagers, afin de leur permettre de profiter de leurs différents services. Ainsi, les bibliothécaires peuvent rencontrer en groupe ou de façon individuelle les usagers pour leur expliquer comment accéder à de la musique en ligne, aux livres numériques, etc.

La CBPQ croit fermement que la présence de bibliothécaires diplômés fait toute la différence dans un milieu et augmente la valeur des collections et des programmes d'animation. Les bibliothécaires permettent la mise en valeur de la culture québécoise, et ces derniers sont les plus habiletés, selon nous, à connaître les meilleures méthodes de diffusion des œuvres auprès de leur clientèle.

De plus, parmi les grands principes présentés dans votre cahier de consultation, vous mentionnez la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique comme suit : « La liberté d'expression de même que la liberté artistique et l'autonomie de la création sont des valeurs fondamentales au Québec comme dans toute société démocratique. Le respect et la protection de ces libertés vont de pair avec la protection de la propriété intellectuelle. » (Ministère de la Culture et des Communications, 2016, p. 9) Les bibliothécaires sont sensibilisés à la liberté d'expression et prônent l'absence de censure au sein de leurs institutions. De même, les bibliothécaires offrent de la formation à leurs usagers sur les principes liés à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur.

Tel que mentionné dans notre réponse aux questions 3, 4 et 5, il appert nécessaire que la politique culturelle québécoise reconnaisse le rôle important des bibliothécaires de tous les milieux (bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires, bibliothèques spécialisées) dans la diffusion et la promotion des œuvres culturelles. Il sera nécessaire, dans les prochaines années, d'augmenter le nombre de bibliothécaires dans la province, afin de faire meilleure figure par rapport au reste du Canada en consacrant plus de ressources à l'effort commun de diffusion de la culture québécoise ainsi qu'à la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique.

Recommandation 4 : Que le gouvernement provincial se prononce en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province.

Le rapport du citoyen à la culture

14/ Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

La CBPQ est persuadée que les enfants doivent être en contact avec la culture dès leur plus jeune âge afin de pouvoir l'apprécier et d'en consommer à l'âge adulte. Pour se faire, il est important de s'assurer que les écoles soient bien outillées pour faire la promotion de la culture auprès de leurs élèves. Les bibliothécaires étant des médiateurs importants dans le domaine de la culture, nous croyons qu'ils devraient être reconnus comme des acteurs de première ligne en ce qui a trait à la promotion de la culture. En effet, les bibliothécaires scolaires ne sont pas uniquement responsables de l'achat de livres dans une institution. Ils sont également responsables de créer des programmes d'animation, qui permettent aux élèves d'être en contact non seulement avec des produits culturels, mais également avec des créateurs. Les bibliothécaires sont donc amenés à organiser des rencontres avec des auteurs, à suggérer aux enseignants des œuvres à intégrer à leurs cours (que ce soit des œuvres musicales, cinématographiques, etc.) et sont d'ardents défenseurs de la liberté d'expression et de la propriété intellectuelle. Le manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire note d'ailleurs que l'un des objectifs de la bibliothèque scolaire est d'« organiser des activités qui favorisent une prise de conscience et une sensibilisation culturelles et sociales » (UNESCO/IFLA).

Depuis janvier 2005, le gouvernement a mis en place différentes mesures afin d'encourager la lecture à l'école. Ces mesures sont regroupées dans le Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE). Parmi ces mesures, on compte les mesures 15101 et 15102, qui permettent l'embauche de bibliothécaires scolaires au sein des commissions scolaires (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016, p. 59). La CBPQ salue le renouvellement de ces mesures budgétaires. Il s'agit d'une amélioration notable au sein du système scolaire québécois, à ne pas négliger. Il est primordial que ces mesures budgétaires soient reconduites dans le futur, afin de permettre aux futures générations de bénéficier de tous les services que peuvent offrir les bibliothécaires.

En 2013, la Fédération des professionnelles et professionnels du Québec (FPPE) menait une enquête sur la situation des bibliothèques scolaires du Québec. Celle-ci a démontré que le nombre de bibliothécaires dans les commissions scolaires était de 107 en 2011-2012.

Toutefois, au 30 juin 2013, 19 commissions scolaires sur 65 ne comptaient aucun bibliothécaire à leur emploi (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ), 2013, p. 4-5). Les données compilées en 2010 par OCLC indiquent que le Canada comptait 3857 bibliothécaires scolaires

(OCLC, 2016). En considérant que les données de la FPPE ne comptent pas les bibliothécaires à l'emploi des institutions privées, le Québec embauche, selon toute vraisemblance, moins de 5 % des bibliothécaires scolaires du pays. L'Institut de la Statistique du Québec indique, dans *Le bilan démographique du Québec : édition 2015* que le poids démographique du Québec est de 23,0 % (Institut de la statistique du Québec, 2015, p. 23). Il y a donc encore beaucoup de travail à faire afin que les écoles du Québec comptent un nombre de professionnels qui soit en mesure de répondre à tous les besoins du milieu.

Notons également que les bibliothécaires scolaires sont heureux de pouvoir compter sur les mesures du programme La culture à l'école, qui permettent aux écoles de recevoir des écrivains ou artistes et d'étoffer les animations au sein des bibliothèques. Il s'agit sans aucun doute d'un autre programme qu'il est important de reconduire, année après année.

Recommandation 5 : Que les mesures budgétaires liées au Plan d'action sur la lecture à l'école et au programme La culture à l'école soient reconduites dans le futur.

15/ Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique? 16/ Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture? 19/ Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture?

L'enjeu principal des bibliothécaires est de favoriser l'amour de la lecture et l'intérêt à toutes les formes de culture dans les saines habitudes de vie des citoyens desservis par leurs institutions. En effet, les bibliothécaires travaillent à instaurer de multiples moyens d'intégrer la lecture à la vie des gens, et ce, dès la naissance. Mentionnons le programme Une naissance un livre, qui offre à tout enfant d'un an ou moins une trousse de bébé-lecteur lors de l'adhésion à sa bibliothèque publique. La carte d'abonné de cet enfant lui permet non seulement d'emprunter des livres, mais également de participer à toutes les activités organisées par la bibliothèque. La présence de bibliothécaires formés au sein des bibliothèques publiques permet de renouveler les programmes d'animation et d'offrir des activités culturelles toujours plus intéressantes. Les bibliothécaires prennent soin de relier plusieurs sphères culturelles dans les animations qu'ils offrent. Par exemple, les ateliers d'éveil à la lecture peuvent alterner lectures, comptines, danses et chants. Les bibliothécaires n'hésitent pas à ajouter à leur programmation des spectacles variés de théâtre, de musique, de danse et même de cirque au cours desquels ils en profitent pour mettre en valeur leurs collections. Les services hors-les-murs, de plus en plus répandus, sont gérés par des bibliothécaires qui souhaitent donner accès à ces services aux personnes qui ne peuvent se déplacer à la bibliothèque.

Il va de soi que l'expertise des bibliothécaires est nécessaire à la création de bonnes habitudes de consommation culturelle, puisqu'ils savent adapter leurs services à leur clientèle. Par leur expertise et leur créativité, les bibliothécaires soutiennent les familles et leur permettent de participer à des activités culturelles, le plus souvent gratuitement.

En ce qui a trait à la question 16, les bibliothécaires cherchent toujours à attirer le plus de gens possible au sein de leurs institutions. Pour ce faire, ils mettent en place des activités variées pour les jeunes et créent même des comités consultatifs pour impliquer les jeunes dans la planification de leur programmation. Parmi ces activités, plusieurs demandent de développer leur créativité, que ce soit l'heure du conte qui est suivie d'un bricolage ou d'un club de lecture et d'écriture, en allant jusqu'à la conception et à la création artistique de vidéos, les bibliothécaires développent toutes sortes d'activités pour répondre aux besoins créatifs des jeunes. Mentionnons également l'émergence des Fab Labs, des ateliers de création qui voient le jour dans certaines bibliothèques. En donnant accès à un lieu qui leur est propre et où tous sont considérés équitablement, les bibliothécaires permettent aux jeunes de créer un lien fort avec le lieu culturel qu'est la bibliothèque. Plus le nombre de professionnels dans une bibliothèque est grand, plus les moyens sont nombreux et créatifs pour éveiller l'imaginaire des jeunes. Les bibliothécaires travaillent fort à créer un lien positif entre les jeunes et la culture. La CBPQ croit que de nombreuses initiatives culturelles pourraient être réalisées par les bibliothécaires en bibliothèque s'ils étaient plus nombreux et moins restreints aux tâches administratives nécessaires à la gestion des bibliothèques. Les bibliothécaires sont des médiateurs hors pair à exploiter pour renforcer le potentiel créatif des jeunes et, du fait même, leur engagement à la culture.

Enfin, nous croyons que, pour former des citoyens alphabétisés, il faut en faire des lecteurs dès le plus jeune âge. Plus un jeune est mis en contact tôt avec les livres comme loisir, plus il aura de facilité à lire en grandissant. Pour les bibliothécaires, la lecture de loisir est des plus importantes en culture. Elle permet de développer l'imaginaire et l'ouverture à d'autres formes d'expression culturelle. Les bibliothécaires s'assurent également maintenant d'offrir en bibliothèque un accès à de multiples formes de culture. On y retrouve des films, de la musique, des expositions d'œuvres d'arts, bien plus qu'une collection de livres. Plusieurs contenus numériques sont également disponibles grâce aux bibliothèques publiques. En effet, les bibliothécaires s'assurent de développer des plateformes et de donner accès à celles déjà existantes pour leurs usagers. En plus, ils s'assurent de les faire connaître en en faisant la promotion. Les bibliothécaires sont aptes à mettre sur pied des programmes d'alphabétisation ou des clubs de lecture, à organiser des événements culturels, des projections de films tout en y mêlant des activités ludiques attirant des clientèles diverses qui, en venant dans les bibliothèques publiques pour une activité, découvrent en même temps une multitude de services donnant accès à toutes formes culturelles. Pour les bibliothécaires, le loisir est la principale porte d'accès à la culture.

Recommandation 4 (rappel) : Que le gouvernement provincial se prononce en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province.

20/ Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés?

Les bibliothécaires sont toujours à la recherche de moyens pour mieux rejoindre leurs usagers. Nous avons déjà mentionné, à de nombreuses reprises dans ce mémoire, que les bibliothécaires renouvellent constamment leur offre de services afin de mieux répondre aux besoins et intérêts de leurs membres. Une autre tendance se dessine depuis quelques années dans les milieux bibliothéconomiques: les bibliothèques troisième lieu. Selon ce principe, les bibliothèques deviendraient des milieux de vie, au même titre que la maison ou le travail. En 2010, Mathilde Servet en parlait dans ces termes :

« Ces établissements hybrides s'entendent comme des lieux de vie, proposent de nouvelles approches de la culture, testent de nouvelles formules (offre novatrice, colocation d'équipements culturels et/ou de services...), et dépassent le périmètre traditionnellement imparti à la bibliothèque. Ils se muent en centres de culture et d'information communautaires. Si le livre reste au cœur de leur offre et légitime encore l'appellation de « bibliothèque », quelques structures optent déjà pour des dénominations inédites : Idea Stores, Discovery Centres, DOK (Library Concept Center), etc., ce qui illustre le passage à un autre type d'établissement. Il ne faut pas craindre cette évolution, mais l'envisager comme une période de renouveau fécond. La bibliothèque n'est pas moribonde. Nous amorçons une phase d'expérimentation inédite, riche, stimulante. Il ne s'agit pas de prôner un prototype unique d'établissement, différentes sortes de bibliothèques doivent coexister. Le modèle des bibliothèques troisième lieu propose, quant à lui, un horizon de possibilités élargi, où missions sociales et culturelles se conjuguent plus étroitement. » (Servet, 2010)

Plusieurs nouvelles bibliothèques ont vu le jour dans les dernières années au Québec et tentent de répondre à cette nouvelle vision de la bibliothèque en tant que troisième lieu : la Bibliothèque Raymond-Lévesque (Saint-Hubert), la Bibliothèque Marc-Favreau (Montréal), la Grande Bibliothèque (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal), la Bibliothèque Monique-Corriveau (Québec), la Bibliothèque de Varennes, etc. De tels projets ont été possibles grâce à l'expertise et à la vision de bibliothécaires formés qui sont à l'écoute des besoins de leurs usagers. Dernièrement, Radio-Canada a diffusé un documentaire sur les bibliothèques publiques et le 3e lieu, décrites ainsi : « Les bibliothèques publiques du Québec sont à l'écoute des réalités des communautés qu'elles desservent et sont devenues des lieux très fréquentés. Elles sont accueillantes, calmes, rassurantes, et reçoivent une clientèle diversifiée : itinérants, immigrants, ados rebelles, chercheurs, rats de bibliothèque, toxicomanes, aînés, familles, etc. Désormais, les bibliothécaires sont des spécialistes des sciences de l'information, des travailleurs sociaux, des psychologues (*sic*), des animateurs et des gestionnaires.» (Société Radio-Canada, 2016)

Selon la CBPQ, l'augmentation du nombre de bibliothécaires titulaires d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information dans les institutions québécoises est indispensable. Les professionnels de l'information permettent aux bibliothèques de se réinventer et de rejoindre une clientèle toujours plus diversifiée.

Recommandation 4 (rappel) : Que le gouvernement provincial se prononce en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province.

La langue française et la diversité ethnoculturelle

22/ Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise?

La CBPQ croit que les bibliothécaires sont des acteurs importants pour la promotion et pour le renforcement du français dans la vie culturelle québécoise. Depuis de nombreuses années, les bibliothèques participent aux activités de la Francofête qui célèbre le français. Il ne s'agit que d'un exemple des nombreuses activités que les bibliothécaires peuvent organiser dans leurs institutions. Tel que mentionné plus haut dans ce mémoire, il est important d'augmenter le nombre de bibliothécaires dans les institutions québécoises, afin de pouvoir compter sur des professionnels habiles dans le développement de programmes et d'initiatives en lien avec la politique culturelle québécoise. Au cours de leur formation, les bibliothécaires apprennent également à gérer et à développer des collections de documents ; ils sont ainsi sensibilisés à l'importance de mettre de l'avant les oeuvres culturelles québécoises et francophones. Malheureusement, vu le manque de ressources humaines, il s'agit encore de bénévoles qui s'occupent du développement des collections dans plusieurs écoles québécoises. Malgré leur excellent travail, nécessaire dans nos écoles, et toute leur bonne volonté, les bénévoles ne disposent pas de la même formation et de la même sensibilisation en ce qui a trait aux achats de documents francophones québécois. Il sera impératif, dans les prochaines années, de pouvoir compter sur l'expertise de bibliothécaires diplômés dans les écoles.

Recommandation 4 (rappel) : Que le gouvernement provincial se prononce en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province.

23/ Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration?

Il fait partie de la mission des bibliothèques d'offrir des services à tous, sans discrimination. Un bel exemple du rôle que les bibliothèques peuvent jouer auprès des immigrants est la bibliothèque interculturelle de Montréal, qui « favorise la création de ponts entre les différentes cultures en offrant notamment des cours de langues, de la musique du monde et des œuvres en langues étrangères comme l'arabe, le vietnamien, l'hindi, l'ourdou, le tamoul et le tagalog (philippin). » (Ville de Montréal) De tels services et collections sont également offerts par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En offrant des services et des documents adaptés à toute la population, les bibliothèques permettent aux immigrants de mieux s'intégrer et les initient aux services offerts tout en étant une porte d'entrée vers la culture québécoise. Encore une fois, la mise sur pied de telles ressources ne peut pas se faire sans des professionnels de l'information qui peuvent cibler les besoins des nouveaux arrivants. Leur expertise leur permet de sélectionner des documents pertinents, qui seront utilisés par les immigrants, et de planifier une programmation d'activités inclusive et ouverte à tous.

Recommandation 4 (rappel) : Que le gouvernement provincial se prononce en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province.

La gouvernance et le financement

36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

Tel que mentionné dans notre réponse à la question 14, la CPBQ reconnaît l'apport important du Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE). Il est donc primordial que les mesures budgétaires liées au PALE soient reconduites dans le futur, afin de permettre aux futures générations de bénéficier de tous les services que peuvent offrir les bibliothécaires. La CPBQ croit toutefois que ces mesures devraient être augmentées. Considérant que le Québec comptait 3113 écoles en 2013 (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015, p. 26), il nous semble aberrant que moins de 200 bibliothécaires soient à l'embauche au sein du système scolaire québécois. Rappelons que le Québec embauche moins de 5 % des bibliothécaires scolaires du pays, alors que le poids démographique du Québec au sein du Canada est de 23 %.

Recommandation 5 (rappel) : Que les mesures budgétaires liées au Plan d'action sur la lecture à l'école et au programme La culture à l'école soient reconduites dans le futur.

Recommandation 6 : Que le gouvernement provincial augmente les mesures budgétaires prévues par le Plan d'action sur la lecture à l'école afin d'augmenter le nombre de bibliothèques scolaires dans la province.

Conclusion

Selon la CBPQ, les bibliothécaires sont des acteurs indispensables au sein d'une société. Ils sont non seulement responsables de conserver les œuvres culturelles, mais également de les diffuser et d'en faire la promotion. Ils sont des acteurs de changement, en proposant toujours de nouvelles activités afin de rejoindre leurs usagers, tout en ayant une vision de leurs institutions en constant renouvellement. Les activités et services offerts par les bibliothécaires vont des activités d'alphabétisation à la formation à la propriété intellectuelle, en passant par de la formation sur les outils numériques, des collections variées pour répondre à tous les types de clientèles (jeunes, adolescents, adultes, immigrants, travailleurs, etc.). Les bibliothécaires sont toujours à la recherche de nouveaux moyens pour remplir leur mission et rejoindre le plus grand nombre de citoyens possible. Cela se reflète dans les derniers aménagements et constructions de bibliothèques et dans l'apparition de nouveaux types d'espaces dans les bibliothèques tels que les Fab Labs.

L'expertise de bibliothécaires titulaires d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information est de plus en plus importante dans une société en constante mutation, qu'il s'agisse des nouveaux types de médias qui apparaissent avec l'explosion du numérique ou de l'arrivée de nouvelles communautés au Québec. Les professionnels de l'information sont toujours à l'affût de nouvelles idées et cherchent toujours à répondre aux besoins de tous leurs usagers, sans discrimination.

Pour la CBPQ, il devient maintenant indispensable d'affirmer le rôle central des bibliothécaires en ce qui a trait à la promotion et à la diffusion de la culture et à la défense de la liberté d'expression. C'est pourquoi nous recommandons l'adoption d'une loi québécoise sur les bibliothèques publiques, dans laquelle serait prévu un mécanisme de contrôle de la qualification du personnel de bibliothèques. Nous croyons également que les bibliothécaires devraient être consultés lors de la recherche de nouvelles méthodes de diffusion des contenus culturels. Enfin, nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir les mesures budgétaires permettant l'embauche de bibliothécaires en milieu scolaire, tout en souhaitant une prise de position claire de la part du gouvernement provincial en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province, et ce, dans tous les milieux.

Nous terminerons sur cette citation de Guylaine Beaudry, qui illustre bien le rôle du bibliothécaire dans la société : « Dans tous ses gestes au quotidien, le bibliothécaire incarne les valeurs universelles de la profession. La plus importante de toutes est de garantir le droit fondamental à la liberté intellectuelle, à la libre pensée, c'est-à-dire le droit d'accéder à toutes les formes d'expressions des savoirs et de la culture, et d'exprimer ses pensées en public. » (Beaudry, 2012, p. 9)

Rappel des recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement québécois travaille en étroite collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités afin de développer une législation québécoise sur les bibliothèques publiques.

Recommandation 2 : Qu'une éventuelle loi sur les bibliothèques publiques contienne des mécanismes de contrôle de la qualification du personnel de bibliothèques.

Recommandation 3 : Que le gouvernement provincial forme un comité consultatif afin de discuter des possibilités permettant d'améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, plus particulièrement francophones, sur lequel des bibliothécaires seraient appelés à siéger.

Recommandation 4 : Que le gouvernement provincial se prononce en faveur d'une augmentation du nombre de bibliothécaires dans la province.

Recommandation 5 : Que les mesures budgétaires liées au Plan d'action sur la lecture à l'école et au programme La culture à l'école soient reconduites dans le futur.

Recommandation 6 : Que le gouvernement provincial augmente les mesures budgétaires prévues par le Plan d'action sur la lecture à l'école afin d'augmenter le nombre de bibliothèques scolaires dans la province.

Bibliographie

Association des bibliothèques publiques du Québec. (2016). *Renouvellement de la politique culturelle du Québec : mémoire déposé à monsieur Luc Fortin ministre de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de la consultation publique «Un nouveau chapitre culturel pour le Québec»*. Repéré à [http://www.abpq.ca/sites/default/files/images/2016-05-06 - memoire abpq - renouvellement de la politique culturelle.pdf](http://www.abpq.ca/sites/default/files/images/2016-05-06_-_memoire_abpq_-_renouvellement_de_la_politique_culturelle.pdf).

Beaudry, Guylaine. (2012). *Profession bibliothécaire*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (2006). *Sujet : Projet de loi sur les bibliothèques publiques au Québec : Mémoire au Conseil des ministres*. Repéré à <https://cbpq.qc.ca/node/647/>.

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ). (2013). *Enquête sur la situation des bibliothèques scolaires*. Repéré à http://www.fppe.qc.ca/index_doc/ENQUETE%20BIBLIOTHEQUES_VF.pdf.

Institut de la statistique du Québec. (2015). *Le bilan démographique du Québec : édition 2015*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf>.

Ministère de la Culture et des Communications. (2016). *Renouvellement de la politique culturelle du Québec : cahier de consultation*. Repéré à https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2016). *Règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 : fonctionnement*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/WEB_Fonctionnement_RB_2016-2017_20160621_ED.pdf.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2015). *Statistiques de l'Éducation : Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire - Édition 2014*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/statistiques_education_pps_2014.pdf.

Ministère des Affaires culturelles. (1992). *La politique culturelle du Québec : notre culture notre avenir*. Repéré à https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politiqueculturelle1992_complet_ROC.pdf.

OCLC. (2016). *Statistiques mondiales sur les bibliothèques*. Repéré à <https://www.oclc.org/fr-CA/global-library-statistics.html>.

Salaün, Jean-Michel et Clément Arsenault (dir.). (2009). *Introduction aux sciences de l'information*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Servet, Mathilde. (2010) «Les bibliothèques troisième lieu» In : *Bulletin des bibliothèques de France*, numéro 4, p. 57-63. Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.

Service Canada. (2015). *Bibliothécaires*. Repéré à http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/5111.shtml.

Société Radio-Canada. (2016). *1001 vies : Le 3e lieu - Les bibliothèques publiques*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/tele/1001-VIES/2015/episodes/362771/bibliotheques-publiques>.

UNESCO. *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. Repéré à http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html.

UNESCO/IFLA. *Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire*. Repéré à http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/school_manifesto_fr.html.

Ville de Montréal. *Bibliothèque interculturelle*. Repéré à http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7497,80855575&_dad=portal&_schema=PORTAL.